



Un projet près de chez moi

mon avis compte

« Zini Suwa,  
Nazijuwé » !

« L'enquête publique :  
je participe »





# Enquête publique

# tous concernés

## Quoi ?

Plan local d'urbanisme, expropriation, installation classée (usine, élevage industriel, parc solaire, ZAC), déclassement de voiries, cession de chemins ruraux...

Derrière ces dossiers soumis par le porteur de projet, il y a des sujets qui ont un réel impact sur mon territoire et mon cadre de vie.

## Rôle du CE ?

Le commissaire enquêteur (CE), tiers indépendant, rend compte des observations et rédige un rapport et des conclusions motivées : c'est une véritable aide à la décision finale.

**Ainsi, chacun contribue à l'amélioration du projet !**

## Comment ?

- Une enquête publique est annoncée (Presse, affichages, Internet...).
- Le projet, ses enjeux et ses impacts sont consultables auprès du porteur de projet (Mairies, Interco, Préfecture...) et en ligne.
- Une réunion publique d'information est parfois organisée.
- Je peux rencontrer le commissaire enquêteur pendant ses permanences. Il facilite mon approche du dossier et recueille mes observations que je laisse sur un registre, que j'envoie par voie postale ou que je lui adresse par internet.

**M'informer, faire part de mon avis et m'exprimer : c'est maintenant ou jamais !**



Débat public  
Concertation préalable



Enquête publique

## Qui sommes nous ?



La **CCEM (Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Mayotte)** fait partie de la Fédération CNCE qui compte **45 compagnies territoriales**. La CCEM fait le lien entre la population, les pouvoirs publics, les élus, les associations et les porteurs de projet, elle s'investit pour améliorer la **démocratie de proximité**.



**DEALM MAYOTTE**  
Direction de l'Environnement de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte



TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MAYOTTE



Contact CCEM : [ccemayotte@gmail.com](mailto:ccemayotte@gmail.com)  
Site internet CNCE : <https://www.cnce.fr/>